



**BULLETIN D'ADHESION A LA CHARTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC
DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
POUR LA PROMOUVOIR**

[NOM DE L'ORGANISME à compléter]

demande à adhérer à la Charte de la participation du public proposée par le ministère de la Transition écologique et solidaire pour la promouvoir.

On entend par promotion de la charte soit des actions de sensibilisation, de communication ou de formation auprès d'autres acteurs, soit des propositions méthodologiques et leur mise en œuvre dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de porteurs de projets (exemple : bureau d'études).

À ce titre,

[NOM DE L'ORGANISME à compléter]

. affirme adhérer aux valeurs et principes énoncés dans la Charte de la participation du public et prendre part au mouvement d'ensemble pour développer la culture de la participation du public ;

. s'engage à promouvoir la Charte de la participation du public ;

. s'engage à contribuer au suivi et à l'évaluation de la Charte réalisé régulièrement par le ministère de la Transition écologique et solidaire et à lui faire connaître ses actions de promotion ;

. donne son accord pour que le ministère en charge de la Transition écologique et solidaire rende public son engagement de soutien à la Charte, en apposant son logo sur le site internet du ministère (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/charte-participation-du-public>)

le....., A.....

Correspondant N°1 de la Charte :

[À compléter : NOM, Prénom, fonction, coordonnées mail et téléphoniques du représentant de l'organisme]

Correspondant N°2 de la Charte :

[À compléter : NOM, Prénom, fonction, coordonnées mail et téléphoniques du représentant de l'organisme]

– En tant qu’adhérent à la Charte, l’organisme fait partie de la communauté des adhérents à la Charte de la participation du public et bénéficie d’actions d’accompagnement spécifiques qui seront mises en place par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Il peut communiquer sur son adhésion à la Charte.

J’autorise

Je n’autorise pas

le ministère à utiliser les coordonnées des correspondants mentionnés ci-dessus dans la liste de diffusion de la communauté des adhérents à la Charte de la participation du public et à les inscrire sur réseau-participation, le réseau social de cette communauté.

– Pour valider son adhésion, l’organisme adresse via messagerie électronique à cs-democratie-participative@developpement-durable.gouv.fr :

- le présent bulletin d’adhésion rempli ;
- la décision formalisant l’engagement d’adhérer à la Charte de la participation du public. La procédure adéquate pour engager l’organisme relève de sa responsabilité (courrier, délibération...).
- le logo (taille 600x600 pixels) sous format jpg.

L’adhérent peut demander à tout moment à rectifier ses coordonnées, se désinscrire des listes de diffusion et du réseau social, ou mettre fin à son adhésion en informant le ministère à cs-democratie-participative@developpement-durable.gouv.fr